

Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **5 (1917)**

Heft 57

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-252717>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

n'ouvrent aux jeunes filles qui s'en contentent aucune autre carrière que celle de l'enseignement. M^{me} Pichon-Landry analyse l'avant-projet de la Commission et les rapports des groupes de l'Union. Une discussion fort animée s'élève à propos des réformes proposées. Chacun désire évidemment que les jeunes filles puissent, comme les jeunes gens, se préparer au baccalauréat sans hâte, sans travail supplémentaire, en suivant un programme d'étude normalement composé. Mais l'enseignement secondaire masculin est loin de sembler parfait. M. Louis Marin en montre les défauts; il lui reproche d'être trop morcelé; il regrette l'importance attribuée au latin, tandis que M^{lle} Clément, professeur agrégé de lycée, réclame l'identification absolue des programmes. Il y a, dans la salle, des professeurs femmes, parmi elles, il en est que la guerre a appelées dans les lycées ou collèges de garçons. Toutes suivent passionnément le débat.

Le Congrès demande enfin :

Qu'en attendant les réformes nécessaires qui s'imposeront certainement à l'enseignement secondaire masculin, la préparation aux baccalauréats soit établie officiellement dans les établissements de l'Etat aux mêmes conditions pour les deux sexes.

* * *

Miss Christabel Pankhurst assistait à notre Congrès. Elle accepta de prendre la parole. Les Anglaises ont la promesse du gouvernement d'être bientôt électrices pour les élections politiques. Elles sont plus près que nous du but. Miss Christabel Pankhurst nous montra comment la victoire remportée par la cause féministe dans un pays aidait les femmes des autres pays. Les Anglaises considèrent le bulletin de vote comme la source de devoirs nouveaux et de grosses responsabilités. C'est pourquoi elles veulent l'obtenir.

Les Françaises ont, elles aussi, la conviction qu'il est de l'intérêt du pays de leur donner le droit du suffrage. Elles ont chaleureusement applaudi les sages paroles de Miss Christabel Pankhurst.

Les quelques minutes de suspension de séance qui nous furent accordées vers 4 heures furent les bienvenues des journalistes présents. Ils interviewèrent après avoir photographié, ils prirent copie des vœux... Nous songions au temps où nous avions tant de peine à atteindre une presse indifférente... Il y a quelque chose de changé! Le Congrès de Paris montre le chemin parcouru, les progrès réalisés dans l'opinion. C'est un encouragement à poursuivre la tâche.

Pauline REBOUR,

secrétaire générale adjointe de l'U. F. S. F.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

ANDRÉ DE MADAY, professeur à l'Université de Neuchâtel: *Les femmes et les tribunaux de prud'hommes*. 1 brochure: 75 cent. Neuchâtel, Attinger, éditeur.

La question des prud'hommes, après un temps d'accalmie, s'est de nouveau posée cette année dans plusieurs cantons suisses, et a été de ce fait réinscrite à l'ordre du jour des préoccupations féministes. A Bâle et à Neuchâtel, les femmes ont obtenu plein succès à cet égard; à Zurich, où les femmes sont éligibles, mais non pas électeurs (disposition pour le moins bizarre!), des élections ont eu dernièrement lieu, qui ont fait entrer neuf femmes dans ces tribunaux professionnels. Enfin, comme le savent les lecteurs de ce journal, la loi neuchâteloise va être prochainement appliquée, et les féministes de ce canton travaillent avec ardeur pour que des femmes soient portées comme candidates sur les listes, tant patronales qu'ouvrières, et d'autre part pour que toutes les femmes remplissent leurs devoirs civiques en participant au scrutin.

Le moment était donc propice à la publication d'une étude d'ensemble du sujet, et nous pouvons féliciter et remercier M. de Maday d'avoir groupé dans sa brochure, de façon claire et avec une abondante bibliographie à l'appui, les renseignements souvent épars, différents suivant les législations cantonales, dont quiconque se préoccupe peu ou prou de féminisme a constamment besoin. L'étude débute par des indications sur l'organisation et le fonctionnement de ces tribunaux, notions qui manquent souvent de netteté dans bien des esprits, puis passe en revue les pays qui ont admis les femmes, soit à siéger dans ces tribunaux, soit à y nommer leurs représentants, soit encore à y posséder l'électorat et l'éligibilité. Ces pays sont au nombre de sept actuellement, parmi lesquels il faut citer l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France et l'Italie; notons, en passant, que les tribunaux de prud'hommes sont totalement inconnus, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, dans les pays anglo-saxons. La partie essentielle de la brochure est réservée à la question des prud'hommes en Suisse, et les avatars et les péripéties de notre fameuse loi genevoise y sont exposés tout au long, rappelant les souvenirs d'une campagne féministe, belle malgré son insuccès, pour l'éducation politique qu'elle nous donna! A Zurich, la loi accordant aux femmes l'éligibilité sans l'électorat date de 1911, et a été appliquée, comme nous venons de le voir; à Neuchâtel et à Bâle, enfin, ces premières lois féministes sont plus récentes encore.

Très solidement documentée, cette brochure, due à la plume d'un de nos fervents féministes suisses, a sa place marquée dans les collections et les bibliothèques des associations féministes et professionnelles, et elle sera le *vade-mecum* indispensable de toutes celles qui mèneront tôt ou tard campagne pour cette réforme de vraie démocratie.

E. Gd.



Association nationale suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — Charmante Assemblée générale tenue à Coppet, le dimanche 17 juin, favorisée par un beau temps d'été, juste rafraîchi par un court orage. Grâce à M^{me} Kather, notre trésorière, tout avait été combiné à la perfection, la salle fleurie de roses; le thé abondant... et avec du sucre à discrétion!! Après le rapport présidentiel, qui a rendu compte de l'activité du Comité, tant dans le domaine de la propagande que dans celui des revendications plus directes, on a entendu le rapport financier, et on a dû constater, non sans mélancolie, qu'il est impossible à une société d'être très active, sans grever lourdement son budget! M^{lle} Guibert a présenté un court rapport sur l'assemblée suisse des 12 et 13 mai, à Lausanne, qui a introduit une longue discussion au sujet d'un article des statuts centraux; puis on a revisé l'article des statuts genevois fixant la cotisation des membres de façon à faire supporter à ceux-ci, et non à la caisse de l'Association, l'augmentation de la cotisation des Sections à la caisse centrale. Mair la *great attraction* était la question du suffrage municipal et le projet de loi de M. Guillermin, sur lequel la présidente a donné les renseignements que connaissent déjà les lecteurs du *Mouvement*, et pour lequel elle a engagé tous les membres à faire campagne. Une collecte immédiatement organisée a rapporté 50 fr., ce qui permet de créer un fonds spécial; la cueillette des signatures pour la pétition marche de façon encourageante. Rappelons à ce propos que, pour avoir des listes de pétition pendant l'été, on peut s'adresser, *par écrit*, soit à la présidente, M^{me} Gourd, à Pregny, soit à M^{me} Bernard-Gentel, à Céligny. Le Comité a été réélu, trois membres nouveaux, M^{mes} Schreiber-Favre, avocate, et Preis, et M. Edmond Privat, remplaçant trois membres démissionnaires. — Le Comité, réuni le 25, a constitué son bureau de la façon suivante: M^{lle} Gourd, présidente; M. de Morsier, vice-président; M^{lle} Guibert et M^{me} Schreiber-Favre, secrétaires; M^{me} Kather, trésorière. — Enfin, pour clore dignement son activité avant les vacances d'été, notre Association a encore organisé le 26 juin, à l'Aula de l'Ecole de Commerce, une grande séance de propagande spécialement destinée aux demoiselles de magasin, où M. Edmond Privat a répété avec grand succès sa conférence sur *la Femme et la Vie moderne*.

E. Gd.

VAUD. — L'A. V. S. F. a terminé l'année par son assemblée générale le 13 juin dernier. Le compte-rendu de M^{lle} Lucy Dutoit, présidente, laisse l'impression que l'Association s'est largement développée, et qu'une jeunesse pleine d'entrain se met à la brèche avec conviction. — La VI^{me} Assemblée générale suisse, tenue à Lausanne en mai, a contribué à nous faire mieux connaître dans le canton. — Une causerie pleine d'humour sur *Quatre bonnes raisons féministes*, de M. Monastier, pasteur à Moudon, termine la soirée. M. Monastier prouve par de nombreuses citations que le Code civil et la Constitution fédérale, dans leur rédaction, donnent implicitement aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes, et qu'elles ont le devoir d'en demander la jouissance et l'exercice. La D^{se} Cornaz, démissionnaire, est remplacée au Comité par M^{me} Bérenger. M^{mes} Pelet et Matthey sont nommées membres suppléants. A. P.

BERNE. — En février, l'Association bernoise pour le Suffrage avait organisé une grande réunion d'environ 250 femmes, au sujet des mesures de ravitaillement, à la suite de laquelle il fut décidé à l'unanimité d'adresser aux autorités municipales la requête qu'à l'avenir des femmes fissent partie des Commissions spéciales, et fussent entendues par les autorités pour ce qui concerne les questions économiques et domestiques. Cette demande fut transmise par l'Association bernoise au Conseil communal de la Ville de Berne... et écartée par celui-ci avec une fin de non-recevoir! C'est alors qu'eut lieu l'Assemblée du parti radical bernois, dans laquelle M^{me} Merz fit la proposition relevée par de nombreux journaux suisses, même par le grave *Journal de Genève*, comme parfaitement raisonnable et sensée, que l'on formât une Commission d'économie domestique composée de femmes. Appuyée par le puissant parti gouvernemental, cette proposition devait avoir plus de succès que celle qui émanait de simples femmes non électrices: les autorités en tinrent compte, différentes Sociétés féminines présentèrent des candidates, et la Commission nommée au début de juin comprend actuellement neuf femmes, sous la présidence de M^{me} Merz. Ceci peut certainement être enregistré comme un succès des suffragistes bernoises!

N. D. L. R. Nous attirons spécialement l'attention de nos lectrices sur cette activité de la Section de Berne. On ne cesse de répéter qu'il devrait entrer des femmes dans les Commissions de ravitaillement, et l'on attend à cet égard l'initiative des autorités... que l'on attendra longtemps! Il y a pourtant là une occasion toute trouvée pour bien des femmes de rendre d'inappréciables services à la collectivité, tout en prouvant qu'elles sont mieux que des hommes à leur place à la tête de certains services publics. Et le fait que la Section bernoise poursuit l'active campagne de propagande que l'on sait en faveur du suffrage communal prouve que l'on peut, sans nuire nullement à la cause suffragiste, travailler à faire entrer des femmes dans des Commissions officielles.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *La Retraite*. — Le court rapport que vient de faire paraître sur son activité cette utile institution établit qu'en 1916, 21 filles-mères ont été reçues à la Retraite. 19 étaient des Suisses, dont 10 Bernoises, 10 ont pu être placées comme domestiques, une seule s'est mariée; les autres sont retournées dans leur famille ou ont été placées dans des établissements divers. 35 enfants, dont l'état de santé a été remarquablement bon, ont habité durant cette année la vieille maison au jardin clos. Il n'en est malheureusement pas tout à fait de même des finances, le renchérissement de la vie ayant augmenté les dépenses d'un millier de francs! Mais ce n'est pas par des chiffres que s'établissent les résultats obtenus à la Retraite: une œuvre toute de patience et de dévouement comme celle du relèvement sème à pleines mains, et la moisson est parfois lente à récolter. Mais il suffit de savoir que le grain lèvera.

Lausanne. — *Foyer du Travail féminin*. — Comme toutes les organisations de vie à bon marché, le Foyer de Lausanne traverse, en ces temps de ravitaillement compliqué, des jours difficiles, qui ont amené son comité à introduire plusieurs réformes. Ce furent surtout l'organisation d'un service d'économat, la transformation du système de contrôle, la spécialisation des fonctions des membres du Comité. Les résultats obtenus durant le second semestre de 1916, où fonctionna le nouveau système, prouvent combien furent sages ces mesures: le nombre de repas servis augmenta de 3,338, les recettes de 1.968 fr.,

et les dépenses, si elles ne diminuèrent pas — ce qui aurait été trop beau! — n'augmentèrent tout au moins que du chiffre relativement insignifiant de 130 fr. Et malgré tout, le tarif des consommations n'a pas été augmenté! Ce qui a correspondu, il est vrai, à la suppression du dividende aux actionnaires, mais qui ne sait que nous traversons des années noires, où des actions de ce genre sont souvent, ainsi qu'on l'écrivait, « de bonnes actions, rien de plus! » L'avenir n'est d'ailleurs pas couleur de rose pour le Foyer, qui, n'étant ni une famille, ni une pension, ni un restaurant, ni une bonne œuvre, a grand-peine à se caser dans les catégories prévues par le ravitaillement officiel. Et pourtant, qui songerait à nier l'utilité de cette organisation d'entraide féminine?

Neuchâtel. — *Union Féministe*. — L'U. F. a tenu son assemblée générale annuelle le 22 juin. Ce n'est pas sans satisfaction qu'elle a pu jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'année écoulée: par le vote du Grand Conseil, reconnaissant aux femmes le droit de suffrage en matière ecclésiastique, ainsi que le droit de vote et l'éligibilité aux Conseils de prud'hommes (novembre 1916), nous sommes sorties de la phase des vœux et des suppliques pour entrer dans l'ère des réalisations. M^{lle} Rigaud, présidente de la Section du Suffrage, rappelle les démarches — lettres collectives et individuelles — qui ont été faites pour appuyer les deux décrets auprès des députés. Quant à la motion Breguet, déposée en novembre 1916, et tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote en matière cantonale et communale, elle a vu passer deux sessions sans pouvoir sortir de l'ombre... M. de Maday, président de la Section du Travail, rapporte sur la campagne entreprise pour organiser les élections aux tribunaux de prud'hommes: M. de Maday a fait un cours de quatre leçons pour mettre les femmes au courant de leurs nouveaux droits; des assemblées publiques ont eu lieu; un comité électoral était constitué; les candidates étaient désignées, et il ne restait plus qu'à mobiliser les électrices, quand est survenu le renvoi des élections, causé par les troubles de La Chaux-de-Fonds. Comme celui de M^{lle} Rigaud, le rapport de M. de Maday se trouve donc coupé au moment le plus palpitant de l'histoire. — En dehors de cette activité principale, l'U. F. a constitué une Commission des Assurances, qui a donné quelques causeries de propagande, et a obtenu, pour une conférence, le précieux concours de M^{me} Jomini. — D'autres conférences ont été offertes au public: celle de M^{lle} Evard sur *les Tendances nouvelles de l'éducation féminine*, celle de M. Zimmermann sur *le Mouvement féministe en France de 1660 à 1730*, et celle de M^{lle} de Rapacka sur *l'Ame polonaise*. L'U. F., qui a pour son compte sept « filleuls » polonais, s'est intéressée à la création d'une Union des Mairaines, qui est en pleine activité, sous la présidence de M^{lle} Tribolet. — Elle a répondu à un appel de la Société pour la protection de l'enfant et de la femme, en ouvrant une souscription en vue de procurer des vacances en Suisse aux enfants de notre pays domiciliés dans les pays voisins. — Enfin, ainsi que l'a exposé sa présidente, M^{lle} Jeanrenaud, le Cercle Féminin a continué d'être fort apprécié, comme un endroit de réunion agréable, où l'on peut entendre et discuter librement de tout un peu. Il faut lui souhaiter accroissement et prospérité; mais, pour l'heure, son ambition se borne à durer jusqu'à la fin de la guerre, pour prendre à ce moment son essor. E. P.

Société d'Utilité publique des Femmes suisses. — La 29^{me} Assemblée générale de cette Société a eu lieu les 18 et 19 juin, dans la jolie petite ville de Baden. Un temps radieux et chaud a facilité les courses de l'hôtel au Casino. Les délibérations ont eu lieu dans le Théâtre d'Eté. Vous voyez que nous siégeons tantôt dans des salles de Grand Conseil, tantôt dans des églises, mais c'est la première fois qu'un théâtre nous ouvre ses portes! Quatre cents participantes ont suivi avec intérêt les délibérations. La présidente, M^{lle} Trussel, adresse la bienvenue à toutes celles venues de près et de loin; mentionne celles que nous avons perdues au cours de l'année; annonce que 110 sections composent l'actif de la Société, et que d'autres encore vont se joindre à nous. Le bulletin mensuel a 7.367 abonnés. — M^{me} Merz lit un très intéressant rapport concernant la femme suisse ayant épousé un étranger, et qui désire redevenir suisse. La présidente demande aux Sections de s'occuper des cas les concernant. Une somme de 500 fr. est votée pour aider aux femmes dans les districts où ne se trouvent pas de sections, et le Comité Central prend alors la cause en mains. — M^{lle} D. Heer lit le rapport de l'hôpital et de l'école des gardes-malades. La situation est difficile, vu le renchérissement de la vie. — Un simple repas réunit les participantes. Plusieurs messieurs invités prennent la parole. M^{me} Chapon-